

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 18

N° ordre
20-19

N° ordre dans la séance :
DE-20022020-08

Date de la convocation :
13/02/2020

Date de l'affichage :

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le vingt février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, LONGE Anne-Laure, GUILLAND Marc adjoints, DI PAOLO Frédéric, MARCHAND Christelle, IMPERATO Philippe, SCALMANA Dominique, FABRIZIO Christian, GUILLERMET Sylviane, VILLARD Robert, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, BERNARD-FARAH Valérie, GRANET Robert, conseillers

Absents : ABRY Marcel (procuration à Monsieur Philippe IMPERATO), BERTHIER Françoise (procuration à Madame Danielle RAVIER), BELLON Sylviane, LETHET Julie, BÉRARDI Christophe, FLORES Laurence, THIBOUD Yannick.

Secrétaire de séance : Madame Danielle RAVIER

OBJET : GESTION DES DOSSIERS DE LOGEMENTS SOCIAUX : VALIDATION DU STATUT DE CENTRE ENREGISTREUR CONSULTANT « SNE »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Bugey Sud est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 pour organiser l'attribution des logements sociaux sur son territoire. Les statuts de la CCBS précisent en effet « mise en place de la conférence intercommunale du logement ; participation à l'attribution des logements sociaux sur le territoire à travers la commission d'attribution des logements ».

Il informe que les services de la Préfecture ont pris la décision de raccorder le département au système national d'enregistrement (SNE), application gratuite développée par l'Etat et conçue pour répondre à l'ensemble des nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Ce service est effectif depuis le 1^{er} janvier 2016. Chaque demande donne droit à un seul numéro, valable sur l'enregistrement du département de l'Ain, enregistré et numérisé dans le SNE. Ce dossier est valable pour toutes les communes et bailleurs du département de l'Ain.

Le Maire précise que dans le cadre de sa compétence, et afin d'avoir un accès au fichier des demandeurs de logement, ce qui paraît souhaitable pour assurer une meilleure efficacité dans la politique d'attribution des logements vacants, la CCBS a décidé par délibération en date du 19 décembre 2019 de s'inscrire en qualité de guichet enregistreur consultant (accès aux informations mais pas de modification possible ou de saisie).

Dans une logique territoriale, la Communauté de communes Bugey Sud propose, en tant que commune sur laquelle un grand nombre de logements sociaux sont implantés, d'être également guichet enregistreur consultant.

Pour ce faire, le Maire précise qu'il convient de signer avec le Préfet de l'Ain, une convention qui détermine les prérogatives de chacun. Le rôle de guichet enregistreur est assuré par les bailleurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

DEMANDE l'enregistrement de la commune de Culoz en tant que guichet enregistreur consultant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE